



PROPOSITIONS DU RTA-ATN

POUR UNE STRATÉGIE ATLANTIQUE OPERATIONNELLE ET EFFICIENTE

SYNTHESE

La Commission européenne a adopté en 2011 une « *Stratégie pour l'Atlantique* » concernant le Portugal, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande, complétée en mai 2013 par un « *Plan d'action pour une stratégie dans la région atlantique pour une croissance intelligente, durable et inclusive* ».

La Stratégie Atlantique fixe des objectifs communs pour la période 2014-2020 autour de 4 priorités définies dans le plan d'action, elle ne prévoit pas de financements nouveaux : les actions doivent être mises en œuvre et financées par les programmes existants ou par les fonds structurels dont les programmes opérationnels ont été élaborés depuis.

La Stratégie Atlantique ne pourra porter ses fruits que si elle est connue et comprise par les acteurs de terrain. L'appropriation de la Stratégie par les acteurs de la société civile dans les territoires est donc un élément fondamental de sa bonne mise en œuvre et de son efficacité. Son travail de diagnostic a été établi après consultation des membres de son réseau et de nombreux acteurs de terrain susceptibles d'être concernés par la Stratégie Atlantique.

L'objet de la contribution du Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN) est de favoriser cette appropriation, d'améliorer les articulations entre les moyens mobilisables, ainsi que la gouvernance pour dynamiser la mise en œuvre de la Stratégie.



Le Réseau Transnational Atlantique – Atlantic Transnational Network (RTA-ATN)

Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux ou leurs homologues des régions de la façade atlantique européenne ont choisi dès 2003 de travailler ensemble en créant un outil de coopération, le Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN). Cet outil de coopération permet l'expression, à l'échelle européenne, de la société civile organisée, et offre à ses partenaires un cadre propice à la conduite de réflexions et de travaux en commun sur les enjeux atlantiques partagés par leurs régions, qu'il communique ensuite aux instances européennes, nationales et régionales.

Cette méthodologie confère à leurs analyses et à leurs propositions une dimension atlantique qui transcende les visions exclusivement régionales ou nationales et regroupe les points de vue d'une large représentation des acteurs de la vie économique et sociale des régions atlantiques.

Dans cette perspective, le RTA-ATN s'est mobilisé sur plusieurs enjeux clés de ces régions que l'on retrouve au travers des différents axes de la Stratégie Atlantique, telles que le transport de marchandises et l'intermodalité, les ports, la sécurité maritime, la recherche et l'innovation, les énergies marines. Il s'est par ailleurs exprimé à de multiples reprises sur les consultations organisées par la Commission européenne, notamment sur la Stratégie Atlantique, ou, plus récemment, sur la croissance bleue ou l'énergie de l'océan.

Enfin, à travers ses relations avec le Comité Economique et Social Européen, le RTA-ATN suit les travaux du Groupe de Stratégie Atlantique composé des cinq Etats membres de la façade Atlantique et des institutions européennes. Il participe à la plateforme des parties prenantes de l'Atlantique.

Le RTA est composé des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine, les Consejos Económicos y Sociales (CES) du Pays Basque, Asturies, Galice, Andalousie, Canaries, le Instituto de Soldadura e Qualidade et le Foro Empresarial da Economia do Mar de Portugal. The Irish Sea Maritime Forum qui rassemble des organisations du Royaume Uni et d'Irlande participe au Groupe de Travail de mise en œuvre de la Stratégie Atlantique du RTA, et par conséquent, à l'élaboration de ce rapport.



1. La Stratégie Atlantique, un levier pour la croissance bleue trop peu mobilisé

La présentation publique de la Stratégie Atlantique lors de la conférence tenue à Lisbonne en novembre 2011, puis aux cours des cinq événements du Forum atlantique organisés à Horta, Brest, Bilbao, Cardiff et Cork en 2012 et 2013, ou encore lors du lancement de la Plateforme des parties prenantes de Porto le 20 janvier 2015, a montré l'intérêt qu'elle suscitait parmi les acteurs publics et privés des régions atlantiques, venus très nombreux à chacun de ces événements.

L'adoption de la stratégie a fait naître des attentes parmi les acteurs de l'économie maritime atlantique, notamment en matière d'accès aux financements, d'appui des autorités publiques dans le montage des projets et, surtout, de meilleures opportunités pour entreprendre des projets à plus grande échelle, en impliquant des acteurs sur toute la façade atlantique.

Cette adhésion aux objectifs de la SMA ne s'est pourtant pas traduite par la suite par une mobilisation massive, pour cinq raisons principales :

- l'absence d'informations sur le démarrage effectif de la stratégie et de visibilité sur sa valeur ajoutée ;
- l'absence d'identification des projets entrant dans le cadre de la stratégie ;
- le manque de connaissance de cette stratégie par les acteurs pourtant concernés ;
- l'absence de perception d'avantages par les acteurs en comparaison avec la situation antérieure à la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique ;
- l'absence d'impulsion qui générerait des projets susceptibles de mettre en valeur la stratégie.

1.1. L'absence de visibilité

Depuis l'adoption du plan d'action en mai 2013, peu d'éléments tangibles de la Stratégie Atlantique ont été communiqués. Nombreux sont ceux qui pensent que la mise en œuvre de la stratégie n'a pas encore débuté 18 mois après son lancement.

D'ailleurs, parmi ceux qui connaissent la stratégie et son plan d'action, certains les considèrent comme des documents de caractère général, sans réalité concrète, même s'ils peuvent en partager les objectifs.

Il s'ensuit un certain désintérêt pour la stratégie qui ne semble pas apporter d'amélioration par rapport à la situation antérieure.

1.2. Une difficulté à mobiliser des financements

Manifestement, le fait qu'aucun financement propre à la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique ne soit prévu n'incite pas à identifier les programmes pouvant en relever.

La Stratégie Atlantique apparaît dans les accords de partenariat de tous les pays concernés, avec des degrés de mobilisation très variables, particulièrement importants pour le Portugal ou l'Irlande.

- C'est dans les programmes opérationnels régionaux que l'engagement des acteurs et des collectivités publiques pour la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique est la plus concrète. C'est aussi à ce niveau que les différences les plus significatives sont observées. Il faut souligner le cas des régions en transition ou bénéficiant encore de fonds de cohésion qui peuvent être mobilisés.
- Certains programmes de coopération territoriale se consacrent pour une part non négligeable à des thématiques de la Stratégie Atlantique, comme le programme de coopération de l'espace atlantique, sans pour autant en faire le moteur principal de ses actions.
- S'il est compréhensible que toutes les régions ne sont pas nécessairement concernées par l'ensemble des priorités du plan d'action, on note que dans les régions intérieures membres du RTA-ATN, la SMA n'est pas citée dans les programmes opérationnels ; même dans le domaine de la liaison des ports atlantiques avec leur hinterland.



Les nombreux programmes gérés directement par la Commission européenne, tout particulièrement pour la recherche (Horizon 2020), pour les transports et infrastructures (*Connecting Europe*), pour les PME (COSME), pour l'environnement (LIFE), une partie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche sont fondamentaux au regard des possibilités de financement qu'ils offrent pour les projets de la Stratégie Atlantique. Les différents appels à projets ne font pas référence à des critères d'éligibilité pensés en lien avec la Stratégie Atlantique. Mis à part des appels à projets d'Horizon 2020 pour la croissance bleue et pour l'Alliance atlantique, il n'y a pas eu de critères spécifiques atlantiques. En outre, la Banque Européenne d'Investissement peut aussi appuyer, avec ses instruments de financement et ses compétences, des projets nés de la Stratégie. Ainsi, la mobilisation de ces différents instruments financiers est rendue difficile par l'absence d'identification des projets entrant dans le cadre de la Stratégie Atlantique, qui pourrait permettre une différenciation augmentant les chances de financements. Les projets montés pour répondre aux critères d'éligibilité spécifiques aux différents instruments financiers ont ainsi perdu leur « identité atlantique ».

1.3. Un manque de communication et de connaissance

Le niveau de connaissance de la Stratégie Atlantique et de son plan d'action que possèdent les acteurs publics ou privés est globalement très insuffisant. Exception faite des organismes qui peuvent consacrer des ressources au suivi de l'actualité européenne (clusters, organisations professionnelles, grandes entreprises, centres de recherche, centres technologiques), l'essentiel des petites et moyennes entreprises et organisations ne connaissent pas la Stratégie Atlantique.

Les collectivités territoriales ont une connaissance hétérogène de la Stratégie Atlantique. Elle est relativement approfondie dans leurs services « Europe », en lien direct avec la Commission Arc Atlantique notamment, mais beaucoup moins par ceux qui assurent la mise en œuvre des politiques sectorielles reflétant dans ce cas l'absence de politique explicite de ces collectivités.

2. Pour une Stratégie Atlantique opérationnelle et efficiente

L'appropriation de la Stratégie Atlantique par les acteurs de l'économie maritime et leur prise de conscience des opportunités qui existent sont donc deux facteurs-clés du succès de la stratégie.

Cette appropriation doit être le fait tant du secteur privé que du secteur public à tous les niveaux. C'est le gage de la bonne mise en œuvre et de l'efficacité de la stratégie.

Les préconisations de la société civile organisée au sein du RTA-ATN sont de trois ordres

- l'information et la communication, afin de mobiliser les acteurs ;
- la visibilité, permettant de mobiliser les instruments financiers existants ;

la gouvernance de la SMA favorisant la coopération et un leadership affirmé.

2.1. Propositions pour une information accessible et une communication mobilisatrice

Les informations concernant la Stratégie Atlantique devraient permettre aux acteurs de se mettre en situation et de répondre aux questions suivantes : Suis-je concerné ? Quelle valeur ajoutée m'apporte la SMA ? Qui m'accompagne ? Quelles sont les démarches à mettre en œuvre ?

Un effort important de diffusion et d'information s'avère nécessaire pour inciter les porteurs de projets à s'inscrire dans les objectifs de la stratégie et plus largement pour mobiliser les acteurs de l'économie maritime de la façade atlantique.

La communication autour de la Stratégie Atlantique doit être structurée avec des objectifs précis pour pouvoir être suivie et pour évoluer suivant les besoins et les attentes ; les modes de diffusion de



l'information sont multiples et doivent être adaptés aux publics visés (langues, habitudes, fonctionnement...). L'utilisation des outils numériques favorisant ce type d'échanges est fortement recommandée, sans pour autant réduire les échanges physiques indispensables, tels que des sessions d'information pour expliquer les démarches, permettre des mises en relation et valoriser des témoignages.

Il est donc nécessaire de :

- diffuser largement l'information du lancement officiel de la Stratégie Atlantique ;
- réaliser au plus tôt les actions d'information prévues dans le mécanisme d'assistance, notamment par la mobilisation des organismes qui fédèrent déjà un grand nombre d'acteurs (clusters, centres technologiques, organisations professionnelles). L'information à donner se centrera sur les opportunités que représente la SMA ;
- fournir une information très détaillée et sur mesure, en ciblant notamment les secteurs du tourisme, de la pêche, du transport maritime et, plus généralement, les entreprises ou organismes œuvrant dans les priorités du plan d'action. Cela facilitera l'arrivée de nouveaux acteurs, au-delà de ceux qui ont l'habitude et les moyens d'élaborer et de présenter des projets et permettra de mutualiser des savoir-faire ;
- accompagner les entreprises et organismes dans la participation à certains types de programmes, tels que Horizon 2020 qui demande l'intégration dans des consortiums européens, consolidés par un long parcours sérieux et fiable.

L'ensemble de la démarche ne sera efficace que si une réelle implication des acteurs politiques locaux est visible : il est nécessaire que toutes les régions ou entités politiques décentralisées de la façade maritime atlantique européenne témoignent de leur propre stratégie maritime et de la façon dont elle participe à atteindre les objectifs de la Stratégie Atlantique **dans une synergie portée par la DG MARE et relayée par les régions réunies dans la Commission de l'Arc Atlantique (CAA) et par le Réseau Transnational Atlantique (RTA-ATN).**

Ces propositions conduisant à une meilleure connaissance, visibilité et lisibilité de la Stratégie Atlantique se traduiront mécaniquement par une prise de conscience plus collective des enjeux de la croissance bleue et par un renforcement de la dynamique maritime atlantique entre les entreprises, organismes et institutions des secteurs publics et privés des territoires concernés.

2.2. Propositions pour renforcer la visibilité pour mobiliser les financements autour de la SMA

En l'absence de financement spécifiquement dédié à la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique, ciblés sur les instruments financiers, la stratégie n'existe ni pour les acteurs ni pour les organismes de conseil ou de promotion des programmes européens et les possibilités concrètes de monter des projets liés aux priorités du Plan d'action n'ont pas été renforcées.

2.2.1. Il est donc essentiel que la Atlantique puisse acquérir **une plus grande visibilité dans les programmes européens** et devenir un levier de développement des projets et des activités économiques maritimes. Les actions relevant de la Stratégie Atlantique doivent pouvoir être identifiées quels que soient les cadres dans lesquels elles sont présentées.

Les propositions sont les suivantes :



- **identifier** tout projet à financement communautaire relevant à l'évidence de l'un des 6 thèmes de la Stratégie Atlantique. Cette identification pourrait se faire tant au plan régional, pour les projets bénéficiant de cofinancements régionaux, qu'au plan communautaire au moment du dépôt ou de la validation des projets. Elle nécessite de définir clairement des critères permettant un référencement dès le dépôt des projets et donc dans les documents correspondants,
- **rendre visible** rapidement et de façon marquante cette identification par un **label « Stratégie Atlantique »** pour tout projet considéré comme relevant en tout ou partie de la Stratégie Atlantique. Restera ensuite à donner à ce label un contenu valorisant, pas nécessairement financier, mais déjà en termes d'image positive. La communication sur cette labellisation pourra se faire sur un site internet dédié, animé sur les réseaux sociaux, que le mécanisme d'assistance ne manquera pas de suggérer dans le cadre de sa mission,

suivre et évaluer : le suivi de la Stratégie Atlantique et de la mise en œuvre du plan d'action prévu ne pourront être réalisés qu'avec l'identification des projets ce que permet leur labellisation. Il sera important de pouvoir définir des indicateurs, évaluer les retombées des projets et être en mesure de faire le bilan du plan d'action en 2020.

2.2.2. Des améliorations permettront à la SMA d'acquiescer de la **visibilité par l'intermédiaire des programmes** qui la financent et d'accompagner les besoins liés au renforcement des synergies et coopérations nécessaires.

Propositions :

- introduire des critères d'éligibilité spécifiques au plan d'action de la stratégie, ainsi que d'appels à projets spécifiques dans les programmes gérés par la Commission européenne pour faciliter le financement des projets entrant dans le cadre de la stratégie ;
- octroyer une priorité aux projets du plan d'action dans le programme de coopération territoriale « Espace atlantique » pour la sélection des projets ; dédier un quota aux projets labellisés « Stratégie Atlantique » dans l'enveloppe des programmes opérationnels régionaux ;
- affecter par la DG MARE une partie du FEAMP qu'elle gère, à des appels à projets spécifiques pour la Stratégie Atlantique ;
- à l'image des évolutions de la Stratégie Baltique, créer un fonds d'amorçage et articuler les autres sources de financements pour les projets de la Stratégie Atlantique avec la recherche de formules novatrices ;
- mobiliser les dispositifs de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement de projets de la stratégie et pour la création d'instruments financiers adaptés à cette finalité, ainsi que du service de conseil récemment instauré pour cela ;
- maximiser les conditions de succès et l'obtention de financements des projets par un accompagnement assuré par le mécanisme d'assistance.

Si les conditions d'une bonne réalisation de la stratégie seront sensiblement améliorées par les propositions précédemment émises pour la connaissance, la visibilité et le financement, le rôle de la gouvernance devient alors essentiel pour renforcer les synergies et pour apprécier les dynamiques engagées.

2.3. Propositions pour une gouvernance favorisant la coopération et un leadership affirmé

La gouvernance prévue de la Stratégie Atlantique s'appuie sur le « groupe de Stratégie Atlantique » formé



par les représentants des États membres atlantiques et des institutions européennes, et par une plateforme des parties prenantes qui, en réunion annuelle, présente ses idées de projets. Une assistance technique à la DG MARE a pour mission la diffusion des informations.

Dans les conditions actuelles de fonctionnement de ce système de gouvernance, le poids de la mise en œuvre repose sur les promoteurs individuels de projet. Sa réussite dépendra de leurs initiatives et leurs efforts pour rechercher les financements nécessaires et établir les partenariats appropriés avec l'unique appui du mécanisme d'assistance. Ce mécanisme est trop récent pour que l'on puisse juger de son efficacité puisqu'il vient juste de commencer sa mission, mais ses ressources humaines très limitées sont déjà perçues comme insuffisantes.

En l'absence d'évolution, le potentiel de dynamisation de la stratégie et sa capacité réelle d'impulsion de la réalisation des priorités établies par le Plan d'Action restent très limités. Les projets répondront plus aux propres plans de leurs promoteurs qu'aux nécessités de caractère plus structurantes de l'économie maritime atlantique, dont la concrétisation pratique ne se trouvera pas garantie et qui devra s'insérer dans un effort collectif plus large.

C'est pour cela que sont nécessaires aux yeux du RTA-ATN :

- Un engagement politique et un leadership renforcé des États et des régions atlantiques pour la mise en œuvre de la stratégie, afin d'activer l'implication commune des acteurs publics étatiques, régionaux et locaux aux côtés des acteurs privés. C'est un effort conjoint qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie et de sa mise en œuvre.
- Le développement des dispositifs permettant de proposer dans un cadre de gouvernance multiniveaux des actions à réaliser pour chacune des priorités de la stratégie, tels que les groupes de travail ou les groupes de coordinateurs. Cela rendrait possible la définition des réponses à un niveau atlantique face aux défis portés par la stratégie. La formation d'un noyau d'interlocuteurs dans ce domaine pourra bénéficier à la fois de la forte impulsion de la part des administrations des États membres et régions participantes et de leurs capacités à regrouper les acteurs nécessaires pour porter ensemble les projets pertinents.
- L'implication effective des institutions européennes dans la Stratégie Atlantique, qui est un atout à maintenir et renforcer pour vaincre aussi les inerties de certains États membres.

Le développement de la coopération est un des défis clés de la mise en œuvre de la Stratégie Atlantique : ce sont les actions qui requièrent un effort concerté au niveau atlantique ou au moins des actions dans différents États membres qui justifient l'existence de la Stratégie Atlantique et apportent la plus grande valeur ajoutée européenne.

Ainsi que l'expriment les acteurs sur le terrain, la Stratégie Atlantique doit mobiliser la coopération atlantique dans un effort concerté pour que soient possibles le développement de projets d'importance permettant d'amener une avancée par rapport à la situation qui prévalait avant la mise en place de la stratégie. L'instauration par la DG Mare d'un fonds, même modeste, pour des projets emblématiques de la stratégie à l'échelle Atlantique, sur la base de quelques critères définis de manière consensuelle au niveau du groupe de la Stratégie Atlantique, permettrait aussi d'avancer dans ce processus, de valoriser et de stimuler le développement de projets de coopération de taille Atlantique.

La plate-forme des parties prenantes Atlantique vise à stimuler la coopération entre les parties prenantes. Afin de générer sur le terrain une dynamique de coopération plus active qu'actuellement, elle requiert d'aller au-delà du fonctionnement prévu par la DG Mare limité à une réunion annuelle, et une focalisation sur les différentes priorités.



De manière complémentaire, une approche qui insuffle une vision plus stratégique des actions à développer, est indispensable. Elle devra s'appuyer sur des forums de réflexion et sur la coordination par des priorités de la stratégie entre les administrations concernées, pour définir les projets prioritaires à réaliser et promouvoir la création des partenariats nécessaires.

Les grands réseaux Atlantique existants des Régions, des villes et agents économiques et sociaux, dont le RTA-ATN, peuvent contribuer à ce processus avec les administrations amenées à y participer, apportant en outre la vision commune de la façade Atlantique et de ses problématiques.

Appuyé sur son large réseau de contacts qui s'étend à l'ensemble du tissu socio-économique des régions atlantiques, le RTA-ATN qui comprend la totalité des acteurs potentiellement concernés par la Stratégie Atlantique, entend faciliter la mobilisation des participants nécessaire au développement des projets.